

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 20 JANVIER 2020

20-001 Octroi mandat – Entretien et la réparation des vérins2

20-002 Désignation de Mme Nadia Tremblay à titre de représentante légale de la Société de Transport du Saguenay auprès de l'organisation Revenu Québec2

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 20 janvier 2020 à 12 h 15, sous la présidence de Monsieur Michel Tremblay.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Martin Harvey et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lina Tremblay ainsi que Monsieur Marc Pettersen, leur absence est motivée.

Assistent également :

Mesdames Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles et Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

20-001 Octroi mandat – Entretien et la réparation des vérins

CONSIDÉRANT que la STS a procédé à une inspection de ses équipements déjà en place ;

CONSIDÉRANT l'état actuel des vérins mentionné dans le rapport d'inspection ;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce type de matériel est accessible à une aide financière de la part du gouvernement dans le programme SOFIL ;

CONSIDÉRANT que la STS a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant l'entretien à effectuer ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat pour l'entretien et la réparation des vérins à la firme Services Pétroliers M.T. inc. pour une somme de 49 777,00 \$ avant taxes.

20-002 Désignation de Mme Nadia Tremblay à titre de représentante légale de la Société de Transport du Saguenay auprès de l'organisation Revenu Québec

CONSIDÉRANT la résolution 19-115 adoptée lors du conseil d'administration du 17 juin dernier visant à désigner Mme Nadia Tremblay à titre de représentante légale de la Société de Transport du Saguenay auprès des institutions gouvernementales (fédérales et provinciales) et autre organismes publics et parapublics ;

CONSIDÉRANT les demandes de précision exigée de la part de Revenu Québec.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay,
NEQ : 8831854672
1330 rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1A5

Désigne Mme Nadia Tremblay à titre de responsable des services électroniques (RSE) et qu'elle devienne représentante autorisée (RA), soit autorisée :

1. À inscrire l'entreprise au fichier de Revenu Québec;
2. À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQUR-Entreprise;
3. À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
4. À remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
5. À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accises et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Et la séance est levée à 12 h 24